

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux de modification de signalisation au niveau de l'aire de retournement des bus, chemin de la Croix Blanche, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;

ARRETE

Article 1 - Pour permettre la réalisation des travaux susvisés, la circulation de tous véhicules sera interdite sur le chemin de la Croix Blanche au niveau de l'aire de retournement des bus, les nuits du 5 au 6 mai et du 6 au 7 mai de 21 h 30 à 6 h.

Article 2 - La signalisation sera assurée par la société Signature – 1052 Route Nationale – 80260 POULAINVILLE

Article 4 - Madame le Maire, Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 29 avril 2026

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.

Bénédicte SIMONIN-THIRIET